



PÊCHE RÉCRÉATIVE DU POISSON DE FOND
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Demande de désignation d'un remplaçant pour cause d'invalidité (instructions)

Veillez remplir le formulaire de demande et le retourner par courriel.

NOTA: le document de désignation approuvé vous sera renvoyé par courriel; vous DEVEZ donc indiquer une adresse électronique de retour dans la présente demande. Si vous ne fournissez pas d'adresse électronique, le traitement de votre demande pourrait être retardé.

Veillez prévoir un délai de 10 jours ouvrables pour le traitement de votre demande.

1. Adresse électronique : NL-TN.Licensing@dfo-mpo.gc.ca

Partie 1 : Renseignements concernant le demandeur (personne en situation de handicap)

- Facultatif : Si vous avez obtenu une désignation en 2022, indiquez votre numéro de désignation pour accélérer le traitement de votre demande.
- Si vos coordonnées (adresse et numéro de téléphone) n'ont pas changé depuis 2022, vous n'avez pas à les inscrire de nouveau.
- Si vous n'avez pas présenté une demande de désignation en 2022, vous devez fournir votre adresse complète.

Partie 2 : Renseignements concernant le remplaçant désigné et déclaration

- Si vos coordonnées (adresse et numéro de téléphone) n'ont pas changé depuis 2022, vous n'avez pas à les inscrire de nouveau.
- Facultatif : Indiquez le numéro de la personne désignée pour accélérer le traitement de votre demande.
- Si vous n'avez pas présenté une demande de désignation en 2022, vous devez fournir votre adresse complète.
- Une personne ne peut être désignée pour pêcher que pour un seul demandeur pendant la période spécifiée.

Si la présente demande est approuvée, le Ministère vous recommande de conserver votre numéro et celui de la personne désignée pour accélérer le traitement de vos futures demandes.

Partie 3 : Énoncé de confidentialité

Partie 4 : confirmation médicale

Les désignations ne seront approuvées que dans les cas d'incapacité permanente (consulter la partie 4).

*Nota: Les demandeurs pour lesquels le MPO a déjà approuvé la **partie 4** du formulaire de désignation d'un remplaçant ne sont pas tenus de remplir la **partie 4**.

La partie 4 doit être remplie par un médecin pour une incapacité physique permanente ou par un optométriste pour une incapacité visuelle permanente. La partie 4 peut être remplacée par un document distinct attestant de l'incapacité, signé par un médecin pour une incapacité physique permanente ou par un optométriste pour une incapacité visuelle permanente.

Demande de désignation d'un remplaçant pour cause d'invalidité

Partie 1 : Renseignements concernant le demandeur (personne en situation de handicap)

Nom complet

Avez-vous obtenu une désignation en 2022? Oui Non

Si Oui, indiquez le numéro (facultatif)

Adresse électronique (obligatoire)

Coordonnées

Adresse

Numéro de téléphone Date de naissance

Signature du demandeur Date

Part 2 : Designate Information

Nom du remplaçant désigné

Adresse électronique

Coordonnées (remplir seulement si elles sont différentes de celles de 2022)

Adresse

Numéro de téléphone Date de naissance

Signature du remplaçant désigné Date

Partie 3 : Énoncé de confidentialité

En signant le présent formulaire, le demandeur et le remplaçant désigné comprennent et conviennent que les renseignements sont recueillis en vertu de la [Loi sur les pêches](#) afin que soit délivrée une désignation de remplaçant pour cause d'invalidité pour la pêche récréative du poisson de fond, conformément au fichier de renseignements personnels [MPO PPU 415](#) (Pêches récréatives, sportives et en eaux canadiennes réglementées à l'échelle nationale).

Partie 4 : Les désignations ne sont approuvées que dans les cas d'incapacité « permanente ».

J'ai examiné le demandeur et je certifie par la présente que le demandeur (marquer d'un X)

- a une incapacité physique permanente au niveau des membres inférieurs qui entrave fortement sa mobilité, de sorte que le demandeur est incapable de marcher sur une distance de plus de 50 mètres sans l'aide d'une canne ou d'une autre aide, et qu'il est incapable de monter à bord d'une embarcation pour participer à la pêche récréative du poisson de fond;
- a perdu de façon permanente l'usage de ses membres supérieurs (mains/bras) de sorte qu'il est incapable de participer à la pêche récréative du poisson de fond;
- même avec la meilleure correction possible, voit moins bien à une distance de 20 pieds qu'une personne ayant une vision normale à une distance de 200 pieds (20/200), ou à un diamètre apparent de champ de vision dans chaque œil inférieur à 20 degrés.

Nom du médecin (lettres moulées)

Numéro de téléphone de cabinet



Signature du médecin

Date